

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique
et de la cohésion des territoires

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 8 août 2023

portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud)

NOR : TREA2318868S

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code de l'aviation civile ;

Vu le code des transports ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son titre III ;

Vu la décision du 7 décembre 2021 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud,

Vu la décision du 30 mai 2023 portant délégation de signature à l'échelon central de la direction de la sécurité de l'aviation civile,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud à :

M. Nicolas Dubois, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud ;

Mme Réjane Lavenac, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, adjointe au directeur, chargée des affaires techniques ;

Mme Frédérique Melous, attachée principale d'administration de l'Etat.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « opérations aériennes » à M. Samy Médani, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de délivrer, proroger, renouveler les titres aéronautiques et y apposer des qualifications, au nom du ministre chargé des transports, dans la limite des attributions de la subdivision « personnels navigants » de la division « opérations aériennes », à :

M. Patrice Leboeuf, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Bertrand Lupiac, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Martial Aguirre, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Christine Galtier, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Michel Tessarotto, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Sarah Rouillé, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, dans la limite des attributions de la subdivision « aviation générale » de la division « opérations aériennes », tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, à :

M. David Volckringer, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Clément Cazaentre, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;

M. Yvan Glorieux, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Christian Laydier, assistant d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Tristan Mocquet, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;

M. Pascal Patris, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, dans la limite des attributions de la subdivision « transport aérien » de la division « opérations aériennes », tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, à :

Mme Sonia Nolin Coupez, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Pascal Tatin, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Eric Valax, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle.

Article 6

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « sûreté » à :

M. Cyril Hennion, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Fabien Vallée, attaché principal d'administration de l'Etat.

Article 7

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « aéroports et navigation aérienne » à Mme Béatrice Quenin, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 8

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « régulation et développement durable » à M. Arnaud Denaes, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 9

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au titre des fonctions de permanent de direction à la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud, à :

M. Nicolas Courjaud, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Arnaud Denaes, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Cyril Hennion, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale

M. Samy Médani, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Béatrice Quenin, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Sonia Nolin Coupez, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Mme Martine Roche, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Isabelle Romby, attachée principale d'administration de l'Etat ;

M. Fabien Vallée, attaché d'administration de l'Etat.

Article 10

La décision du 25 janvier 2023 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud) est abrogée.

Article 11

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 8 août 2023.

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,
Par délégation, le directeur adjoint,
F. MEDIONI